



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre  
de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 JUIN 2020

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 – 82954

Réf. CE / SCL : 60.232 – 767 / nb  
Doc. parl. 7591

Objet : Projet de loi portant dérogation aux articles 38, 39 et 68 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 11 juin 2020, la Chambre des Députés a adopté **par 56 voix et 4 abstentions** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Marc Hansen